



**ARRETE N°2024-2025-SCOLARITE-CEV- 01
PORTANT NOMINATION EN 2024-2025
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2025-2026 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des vœux, chargée d'examiner en avril et mai 2025 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Administration économique et sociale de l'UFR AES Économie et gestion** en 2025-2026, est fixée comme suit :

**BROCHIER Christophe
FRETEL Anne
MACHTINGER Florence
NGANMENI Zéphirin**

ARTICLE 2 –

M. Christophe BROCHIER est nommé président de la commission d'examen des vœux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le directeur de l'UFR AES Économie et gestion et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 10 décembre 2024

La présidente
Annick ALLAIGRE





**ARRETE N°2024-2025-SCOLARITE-CEV- 02
PORTANT NOMINATION EN 2024-2025
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2025-2026 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des vœux, chargée d'examiner en avril et mai 2025 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Arts plastiques de l'UFR Arts, philosophie, esthétique** en 2025-2026, est fixée comme suit :

**FLÉCHEUX Céline
CHEVAL Olivier**

ARTICLE 2 –

Mme FLÉCHEUX Céline est nommée présidente de la commission d'examen des vœux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, philosophie, esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 10 décembre 2024
Rectificatif du 02/06/2025

Le président
Arnaud LAIMÉ

**Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON**



**ARRETE N°2024-2025-SCOLARITE-CEV- 03
PORTANT NOMINATION EN 2024-2025
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2025-2026 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des vœux, chargée d'examiner en avril et mai 2025 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Cinéma de l'UFR Arts, philosophie, esthétique** en 2025-2026, est fixée comme suit :

**MARGUET Damien
VERRAES Jennifer**

ARTICLE 2 –

M. MARGUET Damien est nommé président de la commission d'examen des vœux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, philosophie, esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 10 décembre 2024
Rectificatif du 02/06/2025

Le président
Arnaud LAIMÉ

**Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON**



**ARRETE N°2024-2025-SCOLARITE-CEV- 04
PORTANT NOMINATION EN 2024-2025
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2025-2026 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des vœux, chargée d'examiner en avril et mai 2025 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de la **Double Licence mention Histoire - Science politique de l'UFR Textes & Sociétés** en 2025-2026, est fixée comme suit :

**AL DABAGHY Camille
DRACH Alexis**

ARTICLE 2 –

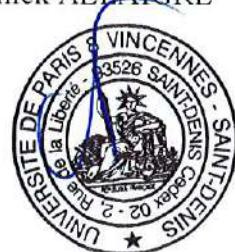
Mme Camille AL DABAGHY est nommée présidente de la commission d'examen des vœux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Textes & Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 10 décembre 2024

La présidente
Annick ALLAIGRE





**ARRETE N°2024-2025-SCOLARITE-CEV- 05
PORTANT NOMINATION EN 2024-2025
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2025-2026 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des vœux, chargée d'examiner en avril et mai 2025 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de la **Double Licence mention Histoire - Langues littératures et civilisations étrangères, parcours Mondes anglophones**, de l'UFR Langues et cultures étrangères (LCE) et de l'UFR Textes & Sociétés en 2025-2026, est fixée comme suit :

**LELLOUCH Benjamin
CROS Bernard**

ARTICLE 2 –

M. Benjamin LELLOUCH est nommé président de la commission d'examen des vœux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Textes & Sociétés et le Directeur de l'UFR Langues et cultures étrangères (LCE) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 10 décembre 2024

La présidente
Annick ALLAIGRE





**ARRETE N°2024-2025-SCOLARITE-CEV- 06
PORTANT NOMINATION EN 2024-2025
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2025-2026 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des vœux, chargée d'examiner en avril et mai 2025 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Droit de l'UFR Droit** en 2025-2026, est fixée comme suit :

HABERT Benoit

ARTICLE 2 –

M. Benoit HABERT est nommé président de la commission d'examen des vœux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 10 décembre 2024

La présidente
Annick ALLAIGRE





**ARRETE N°2024-2025-SCOLARITE-CEV- 07
PORTANT NOMINATION EN 2024-2025
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2025-2026 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des vœux, chargée d'examiner en avril et mai 2025 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Économie et gestion et de Licence mention Économie et gestion – option Santé de l'UFR AES Économie et gestion** en 2025-2026, est fixée comme suit :

**TERRACOL Antoine
DARCILLON Thibault
SANHAJI Bilel**

ARTICLE 2 –

M. Antoine TERRACOL est nommé président de la commission d'examen des vœux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR AES Économie et gestion et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 10 décembre 2024

La présidente
Annick ALLAIGRE





**ARRETE N°2024-2025-SCOLARITE-CEV- 08
PORTANT NOMINATION EN 2024-2025
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2025-2026 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des vœux, chargée d'examiner en avril et mai 2025 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Études théâtrales de l'UFR Arts, philosophie, esthétique** en 2025-2026, est fixée comme suit :

**DRAY Charlène
FILACANAPA Giulia**

ARTICLE 2 –

Mme Charlène DRAY est nommée présidente de la commission d'examen des vœux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, philosophie, esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 10 décembre 2024

La présidente
Annick ALLAIGRE





**ARRETE N°2024-2025-SCOLARITE-CEV- 09
PORTANT NOMINATION EN 2024-2025
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2025-2026 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des vœux, chargée d'examiner en avril et mai 2025 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Géographie et aménagement de l'UFR Études, recherches et ingénierie en territoires, environnements, sociétés (erITES)** en 2025-2026, est fixée comme suit :

**TILLOUS Marion
BOURGEOIS Fabienne
CANOBBIO Éric
DA LAGE Antoine
GAJEWSKI Philippe
GUENEBAUD Camille
LE VISAGE Selin**

ARTICLE 2 –

Mme Marion TILLOUS est nommée présidente de la commission d'examen des vœux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Études, recherches et ingénierie en territoires, environnements, sociétés (erITES) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 10 décembre 2024

La présidente
Annick STÉPHAN





**ARRETE N°2024-2025-SCOLARITE-CEV- 10
PORTANT NOMINATION EN 2024-2025
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2025-2026 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des vœux, chargée d'examiner en avril et mai 2025 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Histoire de l'UFR Textes et Sociétés** en 2025-2026, est fixée comme suit :

DRACH Alexis

ARTICLE 2 –

M. Alexis DRACH est nommé président de la commission d'examen des vœux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Textes et Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 10 décembre 2024

La présidente
Annick ALLAIGRE





**ARRETE N°2024-2025-SCOLARITE-CEV- 11
PORTANT NOMINATION EN 2024-2025
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2025-2026 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des vœux, chargée d'examiner en avril et mai 2025 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Information et communication de l'UFR Culture et Communication** en 2025-2026, est fixée comme suit :

**CARDY Hélène
DJAVADZADEH Keivan
TAVERNIER Aurélie**

ARTICLE 2 –

Mme Hélène CARDY est nommée présidente de la commission d'examen des vœux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR Culture et Communication et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 10 décembre 2024

La présidente
Annick ALLAIGRE





**ARRETE N°2024-2025-SCOLARITE-CEV- 12
PORTANT NOMINATION EN 2024-2025
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2025-2026 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des vœux, chargée d'examiner en avril et mai 2025 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Informatique de l'UFR des Sciences et des Technologies du Numérique (STN)** en 2025-2026, est fixée comme suit :

**RAUZY Pablo
BELHADJ Farés
BOURDIN Jean-Jacques
DUPONT Benjamin
FALISSARD Louis
JOUANDEAU Nicolas
KYRIAKOGLOU Revekka
MILLOUR Alice
PAPPA Anna
REVAULT D'ALLONNES Adrien
SINGH Alexandros**

ARTICLE 2 –

M. Pablo RAUZY est nommé président de la commission d'examen des vœux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR des Sciences et des Technologies du Numérique (STN) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 10 décembre 2024

La présidente

Annick ALY

Signature





**ARRETE N°2024-2025-SCOLARITE-CEV- 13
PORTANT NOMINATION EN 2024-2025
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2025-2026 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des vœux, chargée d'examiner en avril et mai 2025 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Langues étrangères appliquées de l'UFR Langues et cultures étrangères (LCE)** en 2025-2026, est fixée comme suit :

HENKEL Daniel
CHAGNOLLAUD Fanny
CLIMACO Cristina
COUTHERUT Margaux
DEBBECH Ons
DUPEYRIX Alexandre
ESCALIER LingYing
FAVERZANI Camillo
FERNANDEZ GARCIA Alicia
GHAZZALI Lahouari
TCHOUIKINA Sofia

ARTICLE 2 –

M. Daniel HENKEL est nommé président de la commission d'examen des vœux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Langues et cultures étrangères (LCE) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 10 décembre 2024





**ARRETE N°2024-2025-SCOLARITE-CEV- 14
PORTANT NOMINATION EN 2024-2025
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2025-2026 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des vœux, chargée d'examiner en avril et mai 2025 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Lettres, parcours littérature : création littéraire et écritures du monde – option Santé de l'UFR Textes & Sociétés** en 2025-2026, est fixée comme suit :

**ILLOUZ Jean-Nicolas
BONNEAU Marion**

ARTICLE 2 –

M. Jean-Nicolas ILLOUZ est nommé président de la commission d'examen des vœux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Textes & Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 10 décembre 2024

La présidente
Annick ALLAIGRE





**ARRETE N°2024-2025-SCOLARITE-CEV- 15
PORTANT NOMINATION EN 2024-2025
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2025-2026 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des vœux, chargée d'examiner en avril et mai 2025 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Lettres, parcours littérature : création littéraire et écritures du monde de l'UFR Textes & Sociétés** en 2025-2026, est fixée comme suit :

ILLOUZ Jean-Nicolas

ARTICLE 2 –

M. Jean-Nicolas ILLOUZ est nommé président de la commission d'examen des vœux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Textes & Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 10 décembre 2024

La présidente
Annick ALLAIGRE





**ARRETE N°2024-2025-SCOLARITE-CEV- 16
PORTANT NOMINATION EN 2024-2025
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2025-2026 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des vœux, chargée d'examiner en avril et mai 2025 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Langues littératures et civilisations étrangères, parcours Études européennes et internationales de l'UFR Langues et cultures étrangères (LCE)** en 2025-2026, est fixée comme suit :

**MARGUET Christine
DA SILVA Lucia**

ARTICLE 2 –

Mme Christine MARGUET est nommée présidente de la commission d'examen des vœux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Langues et cultures étrangères (LCE) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 10 décembre 2024

La présidente
Annick ALLAIGRE





**ARRETE N°2024-2025-SCOLARITE-CEV- 17
PORTANT NOMINATION EN 2024-2025
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2025-2026 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des vœux, chargée d'examiner en avril et mai 2025 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Langues littératures et civilisations étrangères, parcours Mondes anglophones de l'UFR Langues et cultures étrangères (LCE)** en 2025-2026, est fixée comme suit :

**HENKEL Daniel
JOSEPH Camille
JOUANNAUD Marie-Pierre
LESUISSE Mégane**

ARTICLE 2 –

M. Daniel HENKEL est nommé président de la commission d'examen des vœux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Langues et cultures étrangères (LCE) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 10 décembre 2024

La présidente
Annick ALLAIGRE





**ARRETE N°2024-2025-SCOLARITE-CEV- 18
PORTANT NOMINATION EN 2024-2025
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2025-2026 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des vœux, chargée d'examiner en avril et mai 2025 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Langues littératures et civilisations étrangères, parcours Mondes arabes de l'UFR Langues et cultures étrangères (LCE)** en 2025-2026, est fixée comme suit :

**SAIDI Darine
GHOSN-BADDOURA Katia**

ARTICLE 2 –

Mme Darine SAIDI est nommée présidente de la commission d'examen des vœux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Langues et cultures étrangères (LCE) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 10 décembre 2024

La présidente
Annick ALLAIGRE





**ARRETE N°2024-2025-SCOLARITE-CEV- 19
PORTANT NOMINATION EN 2024-2025
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2025-2026 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des vœux, chargée d'examiner en avril et mai 2025 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Langues littératures et civilisations étrangères, parcours Mondes hispaniques de l'UFR Langues et cultures étrangères (LCE)** en 2025-2026, est fixée comme suit :

**FARNIÉ Diego
LAGUIAN Claire
LOPEZ IZQUIERDO Marta**

ARTICLE 2 –

M. Diego FARNIÉ est nommé président de la commission d'examen des vœux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Langues et cultures étrangères (LCE) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 10 décembre 2024

La présidente
Annick ALLAIGRE





ARRETE N°2024-2025-SCOLARITE-CEV- 20
PORTANT NOMINATION EN 2024-2025
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2025-2026 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des vœux, chargée d'examiner en avril et mai 2025 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Mathématiques de l'UFR des Sciences et des Technologies du Numérique (STN)** en 2025-2026, est fixée comme suit :

SCHMID Wolfgang
BULLYNCK Maarten
EHRHARDT Caroline
GOLDBERG Daniel
LAVAUZELLE Julien
MARIOU Benoît

ARTICLE 2 –

M. Wolfgang SCHMID est nommé président de la commission d'examen des vœux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR des Sciences et des Technologies du Numérique (STN) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 10 décembre 2024





**ARRETE N°2024-2025-SCOLARITE-CEV- 21
PORTANT NOMINATION EN 2024-2025
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2025-2026 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des vœux, chargée d'examiner en avril et mai 2025 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Musicologie de l'UFR Arts, philosophie, esthétique** en 2025-2026, est fixée comme suit :

**MANAC'H Vincent
BIERMANN Clara
DARMON Mathilde
DELON Yann
DUHAUTPAS Frédéric
FERRARI Giordano
MICHEL Philippe
OVIEDO Alvaro
VERWAERDE Clotilde**

ARTICLE 2 –

M. Vincent MANAC'H est nommé président de la commission d'examen des vœux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, philosophie, esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 09 avril 2025

La présidente
Annick





**ARRETE N°2024-2025-SCOLARITE-CEV- 22
PORTANT NOMINATION EN 2024-2025
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2025-2026 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des vœux, chargée d'examiner en avril et mai 2025 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Philosophie de l'UFR Arts, philosophie, esthétique** en 2025-2026, est fixée comme suit :

**ANGELINI Andrea
ALOMBERT Anne
CANY Bruno
RAMBEAU Frédéric**

ARTICLE 2 –

M. Andrea ANGELINI est nommé président de la commission d'examen des vœux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Arts, philosophie, esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 10 décembre 2024

La présidente
Annick ALLAIGRE





**ARRETE N°2024-2025-SCOLARITE-CEV- 23
PORTANT NOMINATION EN 2024-2025
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2025-2026 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des vœux, chargée d'examiner en avril et mai 2025 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Psychologie de l'UFR Psychologie** en 2025-2026, est fixée comme suit :

HABIB Marianne
DEMARCHI Samuel
HENRY Sophie
JACQUET Baptiste
MORAND Alexandrine
TOUPIN Cathy

ARTICLE 2 –

Mme Marianne HABIB est nommée présidente de la commission d'examen des vœux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La directrice de l'UFR Psychologie et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 10 décembre 2024

La présidente
Annick ALLAIGRE



ARRETE N°2024-2025-SCOLARITE-CEV- 24
PORTANT NOMINATION EN 2024-2025
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2025-2026 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des vœux, chargée d'examiner en avril et mai 2025 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Science politique de l'UFR Textes & Sociétés** en 2025-2026, est fixée comme suit :

LE CHÈNE Elen
BRISSON Thomas
HAUCHECORNE Mathieu
MARIJNEN Anne
ROMERIO Alice
TISSOT Sylvie
ZOBEL Clemens

ARTICLE 2 –

Mme Elen LE CHÈNE est nommée présidente de la commission d'examen des vœux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Textes & Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 10 décembre 2024

La présidente
Annick ALLAIGRE





**ARRETE N°2024-2025-SCOLARITE-CEV- 25
PORTANT NOMINATION EN 2024-2025
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2025-2026 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des vœux, chargée d'examiner en avril et mai 2025 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Sciences de l'éducation et de la formation de l'UFR Sciences de l'Éducation, Psychanalyse et Communication - Français Langue Étrangère (SEPF)** en 2025-2026, est fixée comme suit :

**DESMITT Claire
VINEL Elise**

ARTICLE 2 –

Mme Claire DESMITT est nommée présidente de la commission d'examen des vœux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Sciences de l'Éducation, Psychanalyse et Communication - Français Langue Étrangère (SEPF) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 10 décembre 2024

La présidente
Annick ALLAIGRE





**ARRETE N°2024-2025-SCOLARITE-CEV- 26
PORTANT NOMINATION EN 2024-2025
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2025-2026 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des vœux, chargée d'examiner en avril et mai 2025 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Sciences du langage – option Santé de l'UFR Sciences du langage** en 2025-2026, est fixée comme suit :

ENCREVÉ Florence

BARRA JOVER Mario

BRANDAO DE CARVALHO Joaquim

BURGAT Sandrine

CANTIN Yann

FAUST Noam

FUSELLIER Ivani

GARCIA Brigitte

HAUSSER Charlotte

LENART Ewa

NASH Léa

PERINI Marie

POZNIAK Céline

ROUSSARIE Laurent

SOARE Elena

ARTICLE 2 –

Mme **Florence ENCREVÉ** est nommée présidente de la commission d'examen des vœux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Sciences du langage et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 10 décembre 2024





ARRETE N°2024-2025-SCOLARITE-CEV- 27
PORTANT NOMINATION EN 2024-2025
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2025-2026 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des vœux, chargée d'examiner en avril et mai 2025 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Sciences du langage et de Licence mention Sciences du langage de l'UFR Sciences du langage** en 2025-2026, est fixée comme suit :

BEYSSADE Claire

BARRA JOVER Mario

BRANDAO DE CARVAHO Joaquim

BURGAT Sandrine

CANTIN Yann

ENCREVÉ Florence

FAUST Noam

FUSELLIER Ivani

GARCIA Brigitte

HAUSSER Charlotte

LENART Ewa

NASH Léa

PERINI Marie

POZNIAK Céline

ROUSSARIE Laurent

SOARE Elena

ARTICLE 2 –

Mme Claire BEYSSADE est nommée présidente de la commission d'examen des vœux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Sciences du langage et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 10 décembre 2024

La présidente

Annick ALMELI





**ARRETE N°2024-2025-SCOLARITE-CEV- 28
PORTANT NOMINATION EN 2024-2025
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8
POUR UNE ADMISSION EN 2025-2026 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission d'examen des vœux, chargée d'examiner en avril et mai 2025 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Sociologie de l'UFR Textes & Sociétés** en 2025-2026, est fixée comme suit :

**COUTO Marie-Paule
VELPRY Livia**

ARTICLE 2 –

Mme Marie-Paule COUTO est nommée présidente de la commission d'examen des vœux désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Textes & Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 10 décembre 2024

La présidente
Annick ALLAIGRE

